## JEUNES DIPLOMES : démarche à suivre pour obtenir le CERTIPHYTO sans formation complémentaire

Les diplômes agricoles de niveau IV (Brevet Professionnel, Bac Pro) ou plus, datant de moins de 5 ans, donnent droit au CERTIPHYTO « décideur » ou « opérateur » en exploitation agricole - valable 10 ans

Le certificat « décideur » correspond aux chefs d'exploitation ou aux salariés autonomes dans leur travail de protection des cultures ; il sera nécessaire pour l'achat de produits phytosanitaires de la gamme professionnelle à partir d'octobre 2014 Le certificat « opérateur en exploitation agricole » correspond aux salariés utilisateurs de produits phytosapitaires. Un certificat « décideur » donne l'équivalence pour le certificat

produits phytosanitaires. Un certificat « décideur » donne l'équivalence pour le certificat « opérateur »

<u>Il est cependant nécessaire d'en faire la demande</u> en ligne sur le site Internet **mon.service-public.fr. :** 

 Sur la page d'accueil du site, cliquer sur « Création de mon compte » : renseigner les champs « identifiant », « mot de passe » et « adresse électronique » et « caractères de l'image » selon les recommandations puis cliquer sur « j'accepte les conditions générales d'utilisation »

Conseil : noter sur une feuille l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisi.

- Vous recevrez alors rapidement un message automatique sur votre messagerie « confirmation de la création de votre compte sur mon service public ». Vous pouvez alors renseigner vos coordonnées (à faire dans les 24 heures) sur « Mon profil > Mes coordonnées ».
- Pour trouver rapidement le formulaire CERTIPHYTO, saisir « certificat individuel » dans la fenêtre « rechercher » en haut à droite de l'écran. Puis cliquer sur OK. Cliquer sur « Les démarches > Produits Phytopharmaceutiques - Demande de certificat individuel professionnel »

Tout en bas cliquer sur « Accéder à la demande de certificat individuel professionnel »

- « Demande de 1<sup>er</sup> certificat individuel professionnel»
- « au titre d'un diplôme ou d'un titre » puis SUIVANT
- Vérifier et compléter la page « Mes informations personnelles » puis SUIVANT
- 4. « Mes informations complémentaires »
  - Fonction professionnelle : cliquer sur « secteur Production agricole et forestière »
  - Fonction : cliquer sur « Chef d'exploitation ou co-exploitant » (ou aide familial)
  - Certificat demandé : « Utilisateur à titre professionnel de produit phytopharmaceutiques Décideur en Exploitation Agricole »
  - Diplôme : préciser l'année d'obtention, sélectionner le nom du diplôme (options) et indiquer le nom de l'établissement de formation.

## Vérifier le récapitulatif pour le corriger au besoin puis SUIVANT

<u>Une nouvelle fenêtre s'affiche alors avec une icône rouge PDF : cliquer dessus</u> pour l'ouvrir, l'imprimer en 2 exemplaires puis l'enregistrer sur votre ordinateur.

MON FORMULAIRE COMPLÉTÉ		
1. Veuillez conserver une copie de votre d	emande de certificat : ouvrir le fichier et l'enregistrer ou l'imprimer.	
	PDF	
	A	
C	emande du premier certificat individuel professionnel	

5. **IMPORTANT** : Cliquer sur « transmettre ma demande ».

CONSEIL : Noter et conserver le numéro de votre demande.

Adresser à l'adresse suivante un exemplaire signé de votre demande par courrier postal **ainsi que la photocopie de votre diplôme**:

DRAAF BRETAGNE/SRFD Cité de l'agriculture, 15 avenue de la Cucillé 35 047 RENNES cedex 9